



Déclaration commune sur le financement et la trésorerie au CA de la CNIEG du 13 décembre 2011

Les administrateurs salariés représentant les Fédérations Syndicales au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières rappellent leur attachement au régime spécial des IEG et notamment au paiement trimestriel des pensions à terme à échoir, qui représente une spécificité de notre régime. Nous souhaitons donc que tout soit mis en œuvre pour maintenir cette spécificité à laquelle les pensionnés ne manquent jamais de rappeler leur attachement.

D'autre part, les administrateurs salariés se placent résolument dans la perspective d'assurer la pérennité du régime. Ils rappellent que les résultats comptables de la CNIEG sont structurellement équilibrés dès lors que l'ensemble des textes de référence sont respectés par toutes les parties concernées (institutions de retraite-CNAV, ARRCO, AGIRC, ministères concernés, employeurs et entreprises de l'énergie).

Le Conseil d'Administration a toutefois été saisi des difficultés de trésorerie de la CNIEG résultant de la crise financière. En effet, les banques peinent à se financer dans ce contexte et répercutent en conséquence sur leurs clients ces difficultés par une diminution des prêts et lignes de crédit accordées.

A ce titre, **l'échéance du paiement des pensions au 1^{er} octobre 2011** a été tenue avec un encours de trésorerie exceptionnel de l'ACOSS suite à la décision d'une banque de ne consentir que 400 M€ sur les 600 M€ prévus. Sans cette convention avec l'ACOSS, la CNIEG ne pouvait pas payer l'intégralité du trimestre aux pensionnés.

Les incertitudes qui pesaient pour couvrir les besoins de trésorerie en 2012 viennent d'être levées avec les réponses positives des partenaires financiers, tant pour le paiement des pensions au 2 janvier que pour l'ensemble de l'année 2012.

Cependant, dans le contexte économique et financier extrêmement fragile de l'Europe, la CNIEG n'est pas totalement à l'abri d'une nouvelle défaillance d'un partenaire financier qui pourrait constituer un risque majeur pour le paiement des pensions, d'autant plus important si la défaillance intervient peu de temps avant la mise en paiement de l'échéance trimestrielle.

La CNIEG a exposé les différents scénarios et les possibilités pour faire face à de telles difficultés lors d'une réunion de travail réunissant l'ensemble des administrateurs (salariés et employeurs) de la CNIEG et lors de la commission de contrôle.

Les administrateurs salariés seraient prêts à examiner les solutions adaptées permettant à la CNIEG de faire face à une telle situation dégradée.

Par ailleurs, l'étalement du paiement de la soulte CNAV (environ 320 M€ pour 2012) va être possible après la publication du décret soumis au Conseil d'Administration de ce jour.

C'est en partant de cette situation que les administrateurs salariés présentent les propositions suivantes :

- En priorité, solliciter l'ACOSS pour des besoins de trésorerie en pointe, si besoin était, dans le cadre des textes qui viennent de le permettre.
- **Nous proposons également d'examiner, avec les entreprises de la Branche des IEG, les conditions juridiques et comptables de constitution d'un fonds de roulement permettant de couvrir une partie des besoins de la CNIEG.**

Les administrateurs salariés souhaitent disposer d'un dossier complet intégrant l'étude des diverses propositions évoquées dans cette déclaration ou dans les travaux du CA de ce jour.

Nous proposons enfin qu'un des prochains « la CNIEG et vous » soit consacré à expliquer le fonctionnement du financement de la CNIEG et de sa trésorerie.